SUPPLÉMENT SPÉCIAL AU N° 488 DE
« L'EXPRESS » DU 20 OCTOBRE 1960.

LETTRE D'INFORMATION

Paul-Marie de la Gorce expose ici aux abonnés de « L'Express » les informations qu'il a pu recueillir de nos correspondants politiques.

Cher Abonné,

A divers signes — « procès Jeanson », rumeurs de complot militaire, arrestations dans les réseaux d'aide au F.L.N. — il apparaît que la vie politique française se déroule désormais, en partie, dans la clandestinité. C'est à certains aspects de cette vie politique clandestine que sera consacrée cette lettre. Bien entendu, nous ne ferons ici que vous apporter un ensemble d'informations sans prendre position sur les problèmes qu'elles soulèvent.

Au mois d'avril, nous avions fait l'historique dans « L'Express » de la naissance et du développement de la résistance illégale à la guerre d'Algérie. La publication de cet article avait alors occasionné la saisie du journal. Nous y écrivions cependant, en conclusion, que la prolongation de la guerre entraînerait nécessairement l'extension des divers mouvements de résistance illégale. C'est en effet ce qui s'est produit.

Avril 1960 a marqué une étape nouvelle. Auparavant, l'ensemble des mouvements clandestins était lié, plus ou moins directement, à la fédération de France du F.L.N. « Vérités pour », le principal organe clandestin de cette résistance, recommandait à la fois l'insoumission, la désertion, l'aide directe au F.L.N. Ses diffuseurs se trouvaient mêlés aux réseaux d'aide aux jeunes insoumis ou d'aide aux Algériens. Cette situation ne pouvait durer. Pourquoi ?

Les raisons d'un tournant

Les responsables de « Vérités pour », ou du mouvement voisin « Jeune Résistance », se sont rendu compte que ceux auxquels ils s'adressaient n'avaient pas nécessairement les mêmes opinions, les mêmes réactions, les mêmes préoccupations. Deux raisons essentielles les ont amenés à revoir complètement l'organisation de leurs réseaux.

1°) Un certain nombre de Français — de jeunes gens en particulier — profondément hostiles à la guerre, n'en font pas moins de graves critiques au F.L.N. Ils ne veulent se lier en aucun cas aux nationalistes algériens tels qu'ils sont. Cet état d'esprit paraît si répandu que les organisateurs des réseaux ont pensé qu'ils pourraient atteindre un bien plus grand nombre de jeunes s'ils en tenaient compte : ces jours derniers, le manifeste des jeunesses socialistes condamnant la guerre d'Algérie et justifiant la résistance illégale à cette guerre, mais condamnant en même temps le « totalitarisme » du F.L.N., les a confirmés dans leur analyse.

2°) Durant l'été, la recrudescence des attentats organisés par le F.L.N. dans les villes d'Algérie a provoqué chez certains membres des

réseaux clandestins une « crise de conscience » : on a enregistré des défaillances et certains éléments de ces réseaux ont dû être mis en sommeil. Cela peut se renouveler périodiquement. Les responsables ont jugé que, pour l'efficacité même de leur travail, ils ne pouvaient en courir le risque. Ils en ont conclu qu'il ne fallait pas recruter n'importe quels hommes pour n'importe quelle tâche.

Toutes ces raisons ont conduit à une réorganisation des réseaux clandestins. Du reste, les arrestations opérées dans les groupes de soutien au F.L.N. — alors que rien n'a été touché de tout ce qui concerne l'aide aux insoumis — imposaient déjà, par simple mesure de sécurité, un cloisonnement des diverses activités illégales. C'est donc entre le mois d'avril et le mois de juin qu'a commencé à s'opérer ce cloisonnement. Des décisions étaient urgentes : à cette époque, en effet, l'activité des organisations illégales commençait à se développer, certains éléments y étaient partisans d'étendre leur action jusqu'à la préparation d'une lutte armée contre l'éventualité d'un « péril fasciste »...

M. Francis Jeanson, après quelques allées et venues, quitta la France au mois de juin. Les discussions se poursuivirent entre les responsables des organisations et les Algériens en contact avec celles-ci. Ces discussions opposèrent parfois ceux qui considéraient comme un tout la résistance à la guerre, la lutte des nationalistes algériens, et l'anti-fascisme, et d'autre part ceux que préoccupait, au contraire, la nécessité d'un cloisonnement.

Cependant, ces discussions n'arrêtèrent ni l'activité des réseaux, ni la « publicité » que recherchaient leurs responsables : c'est durant cette période en effet que Francis Jeanson publia son livre « Notre guerre », et qu'il s'exprima dans plusieurs journaux étrangers, en particulier dans un grand article du journal suisse « National Zeitung » à la suite duquel il fut l'objet des premières mesures d'interdiction de séjour.

Une décision capitale

La décision capitale prise à ce moment fut celle de donner au mouvement « Jeune Résistance » une autonomie complète par rapport à tous les réseaux d'aide au F.L.N. et de consacrer cette autonomie par la publication d'un journal clandestin spécial portant le nom du mouvement, et distinct de « Vérités pour ». « Jeune Résistance » allait se recruter désormais uniquement parmi les insoumis ou les déserteurs, s'occuper exclusivement de leur organisation et de l'aide à leur apporter. L'indépendance du mouvement devint publique avec la réunion, au mois d'août, en Allemagne, du premier congrès de « Jeune Résistance ».

Dix-neuf responsables y participaient, représentant l'ensemble de l'organisation : ils définissaient celle-ci comme « mouvement de jeunes, créé par un groupe de déserteurs et d'insoumis, et qui s'est donné pour tâche d'organiser le refus collectif de participer à la guerre d'Algérie en développant l'insoumission et la désertion ».

L'indépendance du mouvement par rapport aux autres formes de résistance illégale était soulignée par le compte rendu du congrès publié dans le numéro 18 de « Vérités pour » et qui commence par cette phrase : « Nous avons toujours tenu à accorder dans « Vérités pour » une place de premier plan au mouvement « Jeune Résistance » dont l'idéal et le but rejoignent très souvent les nôtres... »

Une première étape vers la réorganisation de toute l'activité clandestine contre la guerre d'Algérie était donc franchie. Cela se passait entre le mois de juin et le mois d'août. Une deuxième étape allait être franchie, sensiblement à la fin de septembre.

La dernière étape

Une fois de plus, ce sont des raisons purement empiriques qui ont conduit les organisateurs des réseaux à de nouvelles décisions. Les jeunes gens avec lesquels ils étaient en contact agissaient, les uns et les autres, pour des motifs complètement différents, souvent parce qu'ils étaient tout simplement « contre la guerre », quelquefois parce qu'ils pensaient que l'illégalité était l'aboutissement logique d'une opposition totale au gouvernement, parfois aussi sans raison politique sérieuse. Au fond, c'est en constatant l'absence d'éducation politique chez certains de leurs militants que les responsables des organisations clandestines ont été amenés à penser que la résistance à la guerre d'Algérie supposait autre chose que la simple alternative : aide à l'insoumission ou à la désertion, ou soutien des organisations du F.L.N. Une raison supplémentaire les y conduisait : la multiplication des contacts entre les partisans de la clandestinité ou les « clandestins » eux-mêmes et les membres de divers partis de gauche ou d'extrême gauche faisait peser sur tous un risque grave, du simple point de vue de la sécurité.

La décision a donc été prise, alors, de créer le « Mouvement Anticolonialiste Français ». L'adhésion à celui-ci (clandestin, bien entendu) constituerait en quelque sorte la première étape — politique — vers un engagement dans la lutte directe, illégale et clandestine, si nécessaire, contre la guerre d'Algérie.

La création de ce mouvement doit être annoncée par le lancement d'un manifeste. Mais sa rédaction nécessite l'accord des nouveaux dirigeants des réseaux de soutien, des responsables de « Jeune Résistance », de l'équipe des premiers organisateurs de la résistance illégale, des représentants de « Vérités pour », etc. Le retard qui en est résulté a provoqué une certaine impatience parmi les militants. C'est pourquoi quelques-uns d'entre eux ont sorti sans doute prématurément, et pour leur propre compte, un bulletin ronéotypé portant le titre de « Vérités anticolonialistes n° 1, organe du Mouvement Anticolonialiste Français ».

Un manifeste clandestin

De toutes manières, le M.A.F. va maintenant se définir publiquement. Que dira-t-il ? Il exposera ses principes fondamentaux : la guerre d'Algérie est une guerre coloniale ; la lutte contre la guerre d'Algérie est le devoir impérieux du peuple français : il n'y a d'action anticolonialiste conséquente que celle qui est menée en liaison avec la lutte de libération du peuple colonisé.

Il fait appel à des militants qui ont déjà une expérience concrète de la lutte anticolonialiste ou qui sont décidés à mettre en accord leurs principes et leurs actes : il cherche donc à recruter des adhérents qui sont déjà dans l'illégalité, ou qui, le cas échéant, sont prêts à y entrer.

Il veut donc se distinguer de toutes les autres organisations clandestines et de tous les autres mouvements politiques ; il n'entend pas se substituer aux partis, aux groupes d'aide pratique, au mouvement « Jeune Résistance ». Le M.A.F. se propose donc de soutenir et d'intensifier toutes les actions de masse qui pourraient être décidées par les partis ou les syndicats.

Désormais, l'ensemble de la résistance illégale et clandestine à la guerre d'Algérie se répartit donc en trois branches distinctes l'une de l'autre :

● Le Mouvement Anticolonialiste Français : ce rassemblement, mi-clandestin, mi-public, s'exprimera par l'organe clandestin « Vérités anticolonialistes ».

● « Jeune Résistance » : ce réseau demeurera spécialisé dans l'aide aux insoumis et aux déserteurs ; il cherchera à se développer en prenant contact avec tous les « candidats à l'insoumission ».

● Les réseaux de soutien au F.L.N. (type réseau Jeanson).

Ajoutons encore une précision : « Vérités pour » ne sera pas supprimé (pour faire place à « Vérités anticolonialistes ») il continuera à paraître en cherchant à être la plateforme de tous les courants de la résistance illégale à la guerre.

Paul Rassemble de la Force

POST-SCRIPTUM

● On sait qu'à la suite du « procès Jeanson », le gouvernement a pris des ordonnances limitant les droits de la défense. La rédaction définitive de ces ordonnances a donné lieu, au sein du gouvernement, à certaines discussions. Le matin même du jour où elles ont été promulguées en Conseil des ministres, le ministre de la Justice a fait supprimer deux articles particulièrement graves, sur l'instance de quelques-uns de ses collaborateurs. L'un concerne le huis-clos des débats devant un tribunal militaire, l'autre le nombre d'avocats dont peut s'entourer un accusé.

Nous donnons ici le texte exact des deux articles qui devaient figurer dans l'ordonnance « modifiant le code de procédure pénale et le code de justice militaire pour l'armée de terre, et relatif à certaines règles de procédure », et qui ont été sur le point d'être acceptés par le gouvernement dans leur formulation suivante :

« Article 9. — Lorsque la publicité des débats est de nature à présenter des dangers directs ou indirects pour l'ordre, la cour ou le tribunal ordonne que les débats auront lieu à huis clos ou interdit en tout ou partie le compte rendu des débats de l'affaire ; cette dernière interdiction est de droit si le huis clos est ordonné. Dans tous les cas, la décision ne peut donner lieu à aucun débat et n'est susceptible d'aucun recours.

Toute infraction aux interdictions prévues au présent article est punie d'un emprisonnement de 10 jours à 1 mois et d'une amende de 3.600 à 18.000 NF.

Article 10. — Sauf autorisation du président, un seul des conseils de chaque accusé ou prévenu ou de chaque partie civile prend la parole à l'audience. »

● Depuis quelque temps circule, dans certains états-majors, parmi les chefs de corps, et dans quelques milieux d'extrême droite, soit dans la région d'Alger, soit dans le Midi et l'Ouest de la France, un bulletin clandestin intitulé « Vendée ». Ce bulletin semble être fait par un très petit groupe de rédacteurs, dont le plus important signe « Henri, capitaine d'état-major ».

Une enquête a eu lieu pour savoir ce que recouvraient la publication et la diffusion régulières de ce bulletin. Elle a abouti aux résultats suivants :

Le bulletin « Vendée » est l'organe de liaison et de propagande d'un réseau relativement étendu, qui porte lui-même le nom de « Vendée ». Il s'est développé au point d'avoir maintenant des ramifications dans des milieux très différents. Il comporte actuellement trois réseaux principaux :

— Le premier est implanté à Alger et dans les grandes villes d'Algérie. Il a recruté ses adhérents dans les milieux traditionnellement favorables aux activistes : commerçants, employés et fonctionnaires ayant appartenu ou ayant eu des sympathies pour l'organisation que dirigeait Joseph Ortiz, étudiants d'Alger et d'Oran. Son objectif est d'identifier les éléments gaullistes de l'armée et de les neutraliser en cas de coup de force contre le gouvernement.

— Le deuxième réseau « Vendée » est implanté dans l'ensemble de l'Algérois, en particulier dans la région de la Mitidja et a reçu l'appui de la plupart des agriculteurs européens qui furent autrefois membres du M.P. 13 dirigé par M. Robert Martel.

— Le troisième tente de constituer une organisation secrète ultra, en particulier dans le Midi et l'Ouest de la France. Il est demeuré jusqu'à présent provincial et n'a qu'peu de ramifications à Paris et dans la région parisienne. Tous ses adhérents semblent provenir des milieux catholiques de droite ou d'extrême droite.

Les tâches de direction et de liaison au sein du mouvement « Vendée » sont assu

rées par des officiers qui sont eux-mêmes en rapport avec d'autres réseaux activistes, soit à Paris, soit à Alger.

De cet exemple, et de plusieurs autres, on peut déduire que la multiplication des groupes activistes clandestins n'est, en fait, qu'une simple mesure de sécurité destinée à dérouter les services de renseignements officiels, et qu'une direction commune les anime.

Ajoutons que les réseaux « Vendée » n'ont aucun lien avec le « Mouvement Vendéen pour l'Algérie, province française », créé récemment à la suite d'un colloque qui s'est tenu chez M. Jacques de Maupéou, sénateur.

● **Aux mois d'août et de septembre, le ministère de l'Intérieur a fait procéder à une enquête, à propos d'un mémoire dactylographié de trois pages, anonyme, qu'un petit nombre de personnalités politiques venaient de recevoir par la poste. Ce mémoire prétendait exposer le plan de règlement du problème algérien, auquel s'était rallié « l'entourage immédiat du général de Gaulle ».**

Voici, en résumé, le plan exposé par ce mémoire.

1° Reprise des négociations avec le F.L.N. y compris sur les conditions de l'autodétermination.

2° Le référendum aurait lieu après un court délai suivant le cessez-le-feu, et sous contrôle, éventuellement, de plusieurs pays.

3° Maintien de ce contrôle pendant plusieurs années après le référendum.

4° Ce référendum ne pouvant conduire qu'à l'indépendance, le mémoire précise : « qu'il faudrait examiner cette éventualité avec le F.L.N., lui notifier les conditions auxquelles l'indépendance nous paraîtrait acceptable et tenter de lui faire admettre ces conditions ». Celles-ci pourraient être : le contrôle extérieur de longue durée, l'adhésion de l'Algérie à la Communauté, l'établissement des conventions militaires, monétaires et diplomatiques et la conclusion des accords destinés à garantir les droits et la sécurité des Français.

Le mémoire suggère que des conventions spéciales garantissent certaines bases militaires et le règlement des affaires pétrolières.

Il estime qu'il serait préférable de négocier les principes de la future constitution algérienne, mais admet que cela « risque de provoquer une opposition violente de la part des Français d'Algérie ». Pour « réduire l'agressivité de cette opposition », il recommande d'assurer de larges indemnités aux Français quittant l'Algérie et de « donner à la politique d'évolution vers l'indépendance une présentation différente de celle qui a été adoptée dans cette note, écrite pour quelques personnalités seulement. Faute de quoi, le gouvernement n'aurait que deux solutions : 1° celle d'une épreuve de force entre le gouvernement et des groupes puissants de Français d'Algérie. Si cette épreuve était envisagée par le gouvernement, il vaudrait mieux qu'il s'y expose sans trop tarder ». 2° Envisager le partage de l'Algérie.

L'enquête menée par le ministère de l'Intérieur a d'abord cherché à établir si des membres du Cabinet présidentiel pouvaient être les auteurs du mémoire. Selon ses conclusions, cela est peu probable. Simultanément, on recherchait la liste complète des personnalités auxquelles le mémoire avait pu être adressé. Les résultats obtenus révélèrent qu'il s'agissait presque uniquement d'hommes politiques de droite ou des partis « centristes », et d'officiers affectés dans les différents états-majors d'Algérie et de Paris.

La conclusion actuelle de l'enquête du ministère de l'Intérieur est que ce mémoire a été rédigé dans les milieux « ultra », avec pour but de rendre suspecte la politique du général de Gaulle aux yeux de l'Armée et des hommes politiques demeurés hostiles à une négociation politique avec le G.P.R.A.

● *M. Spanel nous a fait savoir qu'il n'a jamais fourni aucun fonds au bureau commun Soustelle-Bourgès-Maunoury-Lacoste dont nous avons parlé dans notre lettre d'information n° 3 et dont il ignorait totalement l'existence. Il déclare qu'il ne veut en aucune manière se mêler des affaires intérieures françaises et que ses articles dans les journaux américains sont toujours destinés à faire de la propagande à la France.*

M. Soustelle, confirmant ce que dit M. Spanel, nous a demandé de son côté de faire état, ici, de son affirmation catégorique : le bureau en question n'existe pas.

Cependant, nous précisons à nos lecteurs que ce bureau fonctionne effectivement et se consacre actuellement à la préparation du prochain « colloque de Vincennes ». Nous pouvons même ajouter que la personne chargée d'en établir une antenne à Alger est Mme Eyrieux, directrice de « Voici Pourquoi ». Quant à M. Spanel, il est en contact absolument régulier avec les hommes politiques français dont nous avons parlé.

COPYRIGHT RÉSERVÉ

(CETTE « LETTRE D'INFORMATION » DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME STRICTEMENT PERSONNELLE : ELLE NE PEUT ÊTRE REPRODUITE NI EN TOUT NI EN PARTIE. SON COPYRIGHT EST RÉSERVÉ.)

« L'EXPRESS »
S. A. Presse-Union
Le responsable de la publication :
J.-J. Servan-Schreiber.

Composition de l'YPO-ELYSEES, 91, avenue des Champs-Elysées, PARIS.
Tirage des I.P.R. Raymond Seguin, 10, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS.